

Préparation au mariage



Chers fiancés,

Vous souhaitez fonder un foyer et vous voulez demander à l'Eglise de bénir votre union. En une telle circonstance, la communauté chrétienne de Massy-Verrières voudrait d'abord vous dire qu'elle s'associe à votre joie et souhaite votre bonheur !

Puisqu'ici c'est justement votre bonheur qui est en jeu, l'Eglise vous invite à préparer ensemble, avec soin, le don que vous allez vous faire l'un à l'autre et qui va engager toute votre vie. Cette préparation, au-delà des simples formalités administratives qui sont réduites au strict minimum, doit vous permettre de réfléchir et d'envisager l'avenir de votre couple avec l'aide de Dieu.

Pour cela, l'équipe de préparation au mariage de Massy-Verrières vous invite à participer à plusieurs rencontres :

- Une première rencontre avec un prêtre du secteur pour qu'il puisse vous accueillir et aborder avec vous les questions de droit canonique ;
- Le parcours « Découverte de l'Amour de Dieu » (tract joint), où vous redécouvrirez à travers l'histoire biblique comme Dieu vous aime ;
- Une soirée animée par des moniteurs Billings sur la sexualité, l'affectivité et la régulation des naissances ;
- Deux soirées en petits groupes de 3 ou 4 couples de fiancés chez des chrétiens déjà mariés, où vous approfondirez le sens des 4 piliers du mariage chrétien (la liberté, l'indissolubilité, la fécondité, la fidélité) ;
- Et deux ou trois rencontres personnelles avec un prêtre ou diacre du secteur, en vue de la préparation de la cérémonie.

Comme vous pouvez le constater, nous souhaitons que votre mariage soit une réussite ! Cela demande donc du temps et il est nécessaire que vous prévoyiez un **délai minimum de 6 mois** entre votre inscription et la date souhaitée de votre mariage.

Tout au long de votre préparation, le secrétariat paroissial de Massy (01.69.20.04.33) ou le secrétariat paroissial de Verrières (01.69.20.21.21) sera votre interlocuteur privilégié pour toute demande de renseignement ou d'information complémentaire.

Enfin, d'un point de vue financier, nous vous demandons une participation à la vie matérielle de l'église de 250 euros pour les couples résidant dans le diocèse d'Evry et de 500 euros pour les couples résidant en dehors du diocèse. Cette participation est à régler à la paroisse qui a assuré la préparation et la célébration du mariage. Dans le cas où la célébration a lieu hors secteur, la participation doit être partagée par moitié avec la paroisse qui célèbre le mariage.

Beau et fructueux cheminement !

L'équipe de préparation au mariage